

Assurance Professions Dentaires



**La solution pour exercer votre profession en toute sérénité
à partir de seulement 40.70 € par mois**

OBJET

- Une couverture complète
- Assurance pour votre cabinet dentaire en option
- **0 franchise**
- **Vous choisissez** le montant des matériels professionnels et/ou informatiques que vous souhaitez assurer

CIBLE

- **Professions dentaires**

GARANTIES

- **Responsabilité Civile Professionnelle** : couvre en cas d'erreur ou faute professionnelle y compris pour la pratique de l'implantologie
- Responsabilité Civile Exploitation – Employeur
- **Domage aux biens** :
- Protège votre matériel professionnel en cas de dégâts des eaux, incendie ou vol
- Votre matériel pro (siège ergonomique, sondes radioscopiques, matériel odontologique...) est assuré en valeur à neuf
- Matériels dentaires endommagés, inutilisables suite à un sinistre : couvre en cas d'incendie, dégâts des eaux, vol et bris (en option)
- Sans franchise (à l'exception des catastrophes naturelles), remboursé dès le premier euro
- Couvre vos pertes financières suite à la fermeture de votre cabinet

En option :

- Protection Juridique
- Garantie Cyber
- Assurance pour votre cabinet

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com